



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 28 janvier 2019 à 20 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Madame la directrice générale e et greffière: Mariève Bernier
Monsieur le conseiller : Jacques Fortin

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

19-01-24

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **POPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, mentionne que deux conseillers, soit Guy Lafrenière et Denise Larouche, ont déposé à cette séance extraordinaire leur déclaration des intérêts pécuniaires, conformément prévue à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

19-01-25

2.
RÉSOLUTION – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-01-04 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-01-04, madame Lucie Tremblay a été nommée maire suppléant de la Ville de Chapais, à partir du 16 janvier 2019 et pour les mois de février, mars et avril 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE madame Tremblay sera absente du 31 janvier au 15 février 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 19-01-04 concernant la nomination d'un maire suppléant.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-26

3. RÉSOLUTION – NOMINATION DE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 19-01-04;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE madame Lucie Tremblay soit nommée maire suppléant de la Ville de Chapais jusqu'au 31 janvier 2019;

QUE monsieur Guy Lafrenière soit nommé maire suppléant du 1^{er} février au 15 février 2019;

QUE madame Lucie Tremblay maire soit nommée maire suppléant à partir du 16 février et pour les mois de mars et avril 2019;

QUE madame Lucie Tremblay soit autorisée, pour lesdites périodes de sa responsabilité de maire suppléant, à signer les effets bancaires;

QUE monsieur Guy Lafrenière soit autorisé, pour lesdites périodes de sa responsabilité de maire suppléant, à signer les effets bancaires.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-01-27

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h 05.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante